

# LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE, À SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY EN 2018

PAGE 1

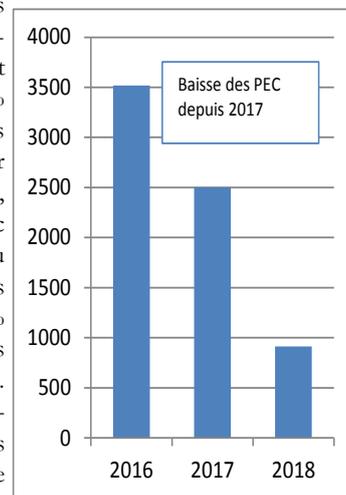
## Le Parcours Emploi Compétence (PEC) et le Contrat Initiative Emploi (CIE)



Le Parcours Emploi Compétence (PEC), dispositif du secteur non marchand et remplaçant l'ancien contrat CUI-CAE, a enregistré 608 contrats en Guadeloupe et 351 à Saint-Martin contre respectivement 2 082 et 420 en 2017. La baisse des contrats est liée à la réorientation des politiques publiques en faveur de l'élévation des compétences par la formation. En conséquence, le nombre de bénéficiaires de formation a presque doublé sur la période en passant de 3 700 entrées en formation en 2017 à presque 9 000 bénéficiaires en 2018. Le PEC concerne davantage la population féminine à l'instar de l'année précédente. (79% des bénéficiaires des contrats sont des femmes contre 21% pour les hommes) Les jeunes occupent 20% des contrats, en revanche, les 50 ans et plus sont plus nombreux (26%). Le niveau de formation des bénéficiaires ne dépasse pas le niveau BEP-CAP pour 55% d'entre eux. Il atteint même 69% pour les hommes en lien avec le niveau de formation

plus faible des demandeurs d'emploi. En effet, 97% des bénéficiaires sont inscrits à Pôle emploi.

Il existe encore un dispositif d'aide à l'emploi dans le secteur marchand mais applicable uniquement dans les régions d'outre-mer appelé CUI-CIE (Contrat Initiative Emploi). Le nombre de contrats comptabilisé s'établit à 266 dont 92 à Saint-Martin. Contrairement au PEC, la répartition des contrats est équilibrée entre les hommes et les femmes. En revanche, les hommes sont plus nombreux sur les contrats de bas niveaux de formation, BEP-CAP et infra (47% contre 14% pour les femmes) alors que c'est l'inverse pour les femmes. En effet, les hauts niveaux (bac ou plus) représentent au sein des contrats signés par des femmes 86% contre 53% des contrats signés par les hommes. La moitié des bénéficiaires des contrats enregistrés est un jeune de moins de 25 ans.



Source : Dares

## Les contrats en alternance

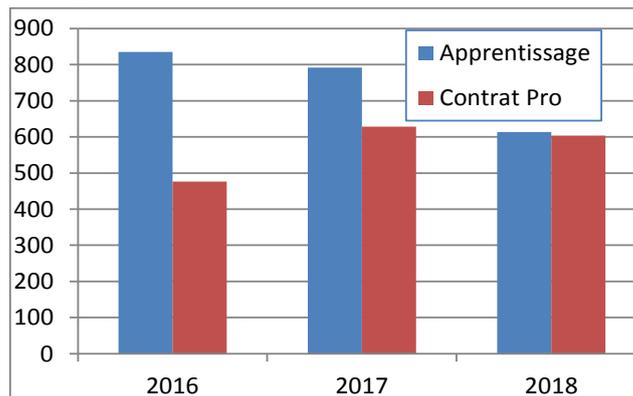
### Le contrat d'apprentissage :

En 2018, la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont enregistré 613 nouveaux contrats d'apprentissage dont 75 dans le secteur public. En 2017, le nombre de nouveaux contrats s'établissait à 790 dont 93 dans le secteur public. 58% des bénéficiaires sont des hommes et 72% des contrats sont signés par des jeunes de moins de 20 ans. Les jeunes sont de plus en plus diplômés. 38% des contrats enregistrés en 2018 sont signés par des jeunes ayant au moins le bac +2 ou plus contre 32% en 2017.

### Le contrat de professionnalisation :

En 2018, sur le territoire de la Guadeloupe et des collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, le nombre de contrats de professionnalisation a fortement progressé de 21,3% pour s'établir à 603 contrats dont 181 contrats adultes (26 ans et plus). Ce nombre était en 2017 de 497 dont 134 adultes. Contrairement à l'appren-

tissage, le contrat de professionnalisation attire plus de femmes que d'hommes et la proportion d'adultes parmi les contrats reste stable autour de 30 %.



Source : Dieccte, extrapro



### Baisse de l'activité partielle

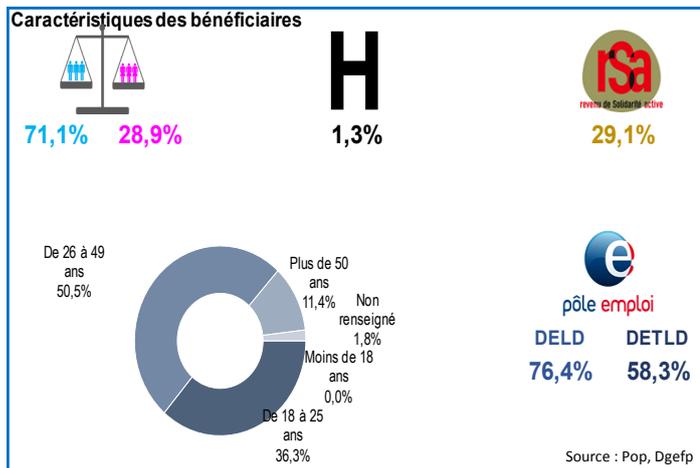
Après la forte progression de l'activité partielle en 2017 suite aux événements climatiques (ouragans IRMA et MARIA), le nombre d'heures autorisées pour l'année 2018 recule de 75% sur un an en Guadeloupe pour atteindre un volume de 354 005 heures demandées. Pour les heures indemnisées, le volume d'heures est en léger repli sur un an passant de 364 524 à 343 314 heures soit une baisse de 6%. Le nombre de demandes d'activité partielle est également en baisse par rapport à l'année précédente (132 demandes contre 311 en 2017 soit un fléchissement de 58%). Les salariés bénéficiaires sont aussi moins nombreux (1 224 contre 2 306 un an plus tôt) dont 75 % d'entre eux sont des hommes et 59% des ouvriers. Le principal secteur d'activité concerné demeure l'agriculture comme en 2017 avec 202 953 heures déposées contre 792 906 heures en 2017.

Pour Saint-Martin plus fortement touchée en 2017 par l'ouragan IRMA, les évolutions sont plus marquées. En effet, le nombre d'heures autorisées diminue de 37% sur un an pour atteindre 1 383 060 heures. En revanche, le nombre d'heures consommées s'établit à 1 119 563, en progression de 39% en raison du délai du traitement des dossiers d'indemnisation. Le nombre de demandes d'activité partielle est en repli de 40% passant de 727 en 2017 à 435 en 2018. Les salariés bénéficiaires sont aussi moins nombreux (1 515 contre 2 563 en 2017) dont 57 % d'entre eux sont des femmes et 60% des employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM). Le principal secteur concerné demeure l'hébergement et la restauration à l'instar de 2017.

A Saint-Barthélemy, l'activité partielle est également en repli. En effet, le nombre d'heures autorisées diminuent de 70% et celui des heures indemnisées de 36% pour s'établir respectivement à 388 593 et 285 257 heures. Le nombre de demandes s'établit à 98 et est en fort recul de 78%. Les salariés bénéficiaires sont aussi moins nombreux (492 contre 1 224 en 2017) dont 61% sont des femmes et 77% sont ETAM. Le principal secteur concerné est l'hébergement et la restauration.

### L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Elle permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. L'existence des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) est soumise à la viabilité des projets d'insertion. Le nombre de contrats d'insertion dans les structures dites Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) est en diminution de 23% sur un an passant de 683 contrats en 2017 à 521 en 2018. Pour les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), deuxième type de structures d'insertion en nombre de contrats, elles totalisent 286 contrats en 2018 mais sont aussi en diminution de 21% par rapport à 2017. Les contrats signés dans les Entreprises d'Insertion (EI) sont également en baisse de 15% par rapport à l'année 2017 soit 108 contrats enregistrés en 2018. Il n'y a pas eu en 2018 de contrat signé



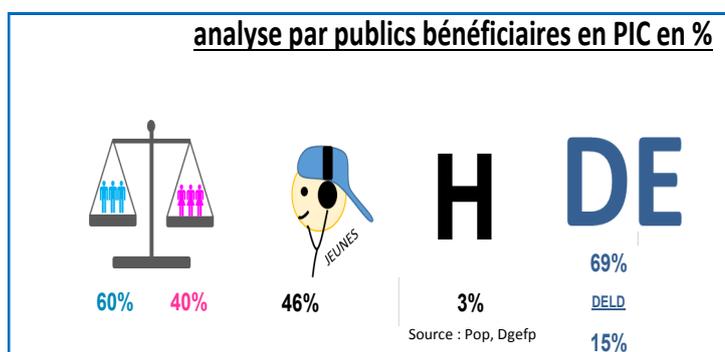
au sein des Associations Intermédiaires contrairement à l'année précédente (40 contrats enregistrés en 2017). Au total, 911 entrées ont été comptabilisées dans les SIAE. 71% des bénéficiaires sont des hommes et 29% des femmes. Plus de la moitié des contrats (51%) concerne des personnes âgées de 25 à 49 ans. Les 50 ans et plus représentent 11% alors que les jeunes de moins de 25 ans concentrent 36% du nombre de contrats d'insertion. En comparaison avec les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, les jeunes regroupent 10% de la population alors que les seniors (50 ans et plus) représentent 30% de la population demandeurs d'emploi. Parmi les entrées dans les structures d'insertion, 92% sont des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Les bénéficiaires du RSA sont également concernés par les CDDI (contrats à durée déterminée d'Insertion) et représentent 29% des contrats contre

34% en 2017 et 44% en 2016. A l'issue du passage en contrat d'insertion, 32% des personnes ont bénéficié d'une sortie dynamique (12% en emploi durable, 8% vers l'emploi de transition et 12% de sorties positives). En 2017, les sorties dynamiques représentaient 20% des sorties dont 4% vers l'emploi durable, 1% vers l'emploi de transition et 15% de sorties positives. Néanmoins, le passage en structure d'insertion de personnes en difficultés n'a pas permis à 59% d'entre elles de trouver une solution d'insertion. En 2017, la proportion des sorties non dynamiques s'établissait à 80%, bien au dessus de la proportion observée en 2018. Les contrats en CDDI sont très fréquemment à temps partiel. En Equivalent Temps Plein (ETP), le nombre d'emplois baisse à 435 ETP dont 264 pour les ACI, 97 pour les EI et 75 pour les ETTI.

### Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

Le PIC prévoit un ensemble de mesures :

- former 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et 1 million de jeunes **éloignés** du marché du travail ;
- répondre aux **besoins des métiers en tension** dans une économie en croissance ,
- **contribuer à la transformation des compétences**, notamment liée à la transition écologique et à la transition numérique. En 2018, 8 300 personnes sont entrées en formation (dont 3% de travailleurs handicapés) contre 3 800 en 2017. Les peu qualifiés représentent 36% soit



### Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)

Il est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans par les missions locales. Il répond à un objectif de lisibilité et de simplification et à la volonté des jeunes « d'arrêter de les mettre dans des cases ».

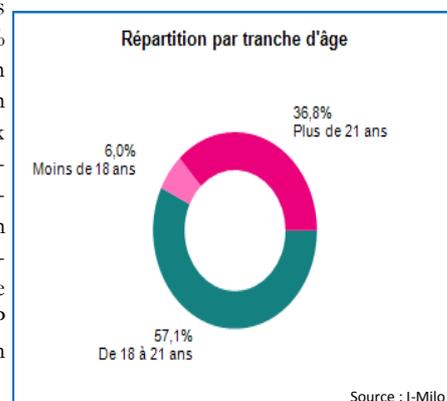
En 2018, le nombre d'entrées dans le parcours s'établit à 3 176 contre 1 800 en 2017 soit une progression de 77%. 49% des bénéficiaires sont des hommes et 51% des femmes. La répartition des bénéficiaires des parcours par tranche d'âge concerne principalement les jeunes de 18 à 21 ans (57%) suivi de ceux âgés de plus de 21 ans (37%). Les plus jeunes (moins de 18 ans) concernent 6% des entrées. Les plus diplômés (Bac ou plus) sont majoritaires 57% contre 43% pour les moins diplômés (niveau BEP-CAP et infra). 13% des entrées viennent des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) et il n'y a aucun jeune bénéficiaire en situation de handicap en 2018.

Au niveau national, les femmes demeurent les plus nombreuses (52%). De même côté âge, les 18 à 21 ans restent aussi majoritaires. Les mi-



3 000 personnes. En 2017, la proportion des non qualifiés était de 50%. Les commanditaires les plus fréquents sont Pôle emploi (61%) et la collectivité régionale (32%). En 2017, 80% du volume de la formation étaient assurés par Pôle emploi. Les jeunes sont plus nombreux à suivre une formation 46% contre seulement 14% pour les seniors (50 ans et plus) alors que ces derniers sont plus fréquents à être inscrits à Pôle emploi. Les femmes sont majoritaires (60%) et pour toutes les tranches d'âge, de 55% pour les moins de 31 ans à 64% pour les 31 à 49 ans. Les seniors ne sont pas en reste, la part des femmes seniors s'établit à 63%. Les inscrits à Pôle emploi représentent 69% des entrées dont seulement 15% ont une ancienneté d'inscription d'un an et plus. Les bénéficiaires sont majoritairement plus diplômés 57% contre 43% pour les non diplômés (inférieur au bac.) Les stages concernent, la certifications, la remise à niveau et maîtrise de savoirs de base, la professionnalisation et la création d'entreprise, pour les domaines de formation relatifs aux services aux personnes, la gestion, la formation générale (lettre et langue) et l'information et la communication.

neurs sont plus nombreux 12% contre 5 % en Guadeloupe. En revanche, deux tiers des bénéficiaires des parcours ont un niveau de formation qui n'excède pas le niveau BEP-CAP (43% en Guadeloupe).



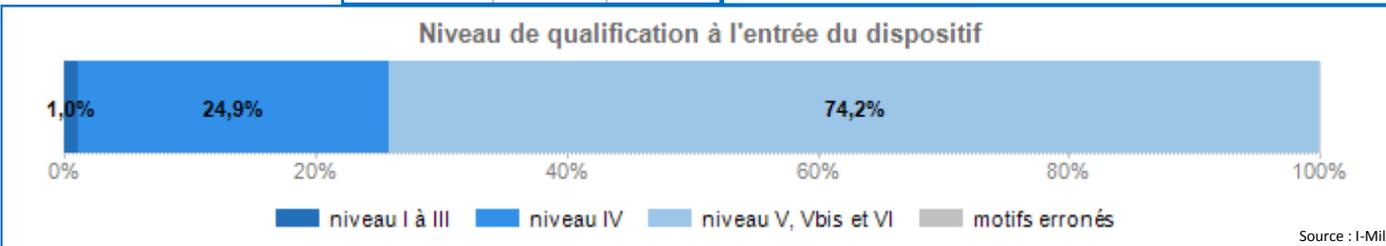
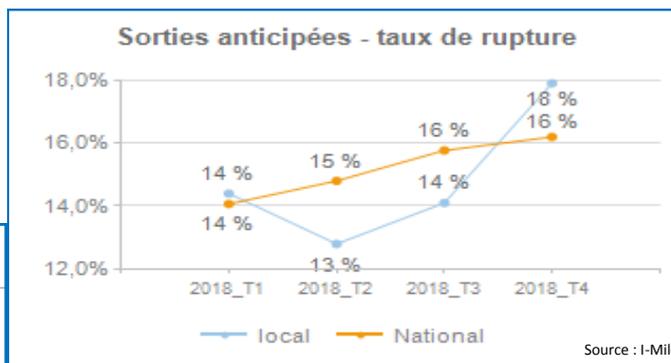
# GJ La Garantie Jeune

C'est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

En 2018, 408 jeunes étaient entrés dans le dispositif Garantie Jeune dont 93% de NEET, soit une progression de 24% sur un an (239 en 2017 dont 91% de NEET). Les femmes représentent 60% des entrées. Concernant la tranche d'âge, les jeunes sont plus âgés que les bénéficiaires du PACEA. En effet, la majorité des bénéficiaires est âgée de plus de 21 ans et trois quart des entrées sont de bas niveaux de formation (BEP-CAP et infra). 4% ont abandon-

	Guadeloupe	National
Sorties anticipées	18,0%	16,0%
Abandon à moins d'un mois	3,6%	0,7%

né le dispositif au bout d'un mois alors au niveau national, ce taux ne dépasse pas 1%. Parmi les jeunes sortis du dispositif, 14% étaient en situation d'emploi, 17% en formation, 1,4% en contrat en alternance et 31% ont bénéficié de quatre mois d'immersion. Néanmoins, 32% se sont réinscrits à Pôle emploi et 4% sont sortis sans situation.



**Lexique :** Le Parcours Emploi Compétence (PEC) et remplace le CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) : Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Selon l'arrêté fixé par le Préfet, ce contrat vise l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant au moins 6 mois d'ancienneté d'inscription. Mais également aux demandeurs d'emploi de 50 ans et +, jeunes sans diplôme, personnes en chantiers d'insertion, les sortants de prison.

**Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) :** C'est un contrat aidé dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il permet des recrutements en CDI ou CDD. Le CUI-CIE constitue la déclinaison, pour le secteur marchand, du contrat unique d'insertion (CUI).

**Le Contrat d'apprentissage :** Il s'agit d'un contrat destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (voire plus dans certaines conditions) permettant une meilleure insertion professionnelle en alternant des périodes de formation en entreprise et des périodes en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

**Le Contrat de professionnalisation :** Ce contrat s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser l'insertion ou la réinsertion de ces publics.

Pour en savoir plus : les bilans sur les politiques de l'emploi des années précédentes sont disponibles sur le site internet de la Dicccte de Guadeloupe : <http://guadeloupe.dicccte.gouv.fr>

## Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de GUADELOUPE

Direction :

Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE  
Téléphone : 05.90.80.50.50, Télécopie : 05.90.80.50.00

**Bureau des Abyèmes – Dothémare**  
Immeuble C2E – rue de l'Abreuvoir-Dothémare  
97139 Les Abyèmes  
Téléphone : 05.90.21.38.21  
Télécopie : 05.90.90.28.95

**Bureau de Jarry :**  
Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud,  
Lot n° 13 - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault  
Téléphone : 05.90.83.10.34, Télécopie : 05.90.83.70.75

**Bureau de Saint -Martin :**  
23, rue de Spring, Concordia, 97150- Saint -Martin  
Téléphone : 05.90.29.02.25, Télécopie : 05.90.29.18.73

**Bureau de Basse-Terre**  
30, chemin des Bougainvilliers-Guillard  
97100 Basse-Terre  
Téléphone : 05.90.99.35.99, Télécopie : 05.90.81.60.05

Directeur de publication : Alain Frances  
Réalisation :  
SESE (Service Etudes, Statistique, Evaluation)  
Charly Darmalingon & Roman Janik

Date de publication : septembre 2019

Courriel : [971.statistiques@dicccte.gouv.fr](mailto:971.statistiques@dicccte.gouv.fr)  
Site web : <http://guadeloupe.dicccte.gouv.fr>

